

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 637 13 mai 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffly

Points de vue:
J. Cornuz

637

Domaine public

LIBERTÉ DU COMMERCE

Cartels: le massacre d'une loi

Dès sa mise en vigueur en 1964, la Loi sur les cartels a laissé apparaître de graves lacunes qui incitèrent le président de la Commission des cartels, Leo Schürmann, à déposer une motion au Conseil national pour en demander la révision fondamentale. La Commission des cartels elle-même fut chargée de préparer un projet, qu'elle déposait enfin en 1978. S'ensuivit l'habituelle procédure de consultation auprès des cantons, partis et surtout «organisations intéressées»: premier massacre. Tout ce qui dans le projet dépassait la morne plaine législative fut irrémédiablement rasé par ceux qui y voyaient autant d'obstacles au déploiement des forces de l'économie privée, et aux grandes manœuvres organisées au nom de la liberté du commerce et de l'industrie.

En particulier, la surveillance des prix pratiquée par les cartels n'a pas résisté à la procédure de consultation. Il faut dire que le Conseil fédéral l'avait greffée en février 1978 sur le projet de la commission qui n'a jamais apprécié cet enfant fait dans son dos pour des motifs de tactique politique (l'initiative des consommatrices sur la surveillance des prix en était alors à la phase, rondement menée, de la récolte des signatures). Or en janvier dernier, lors de la discussion sur la surveillance des prix au Conseil national, dans une ultime tentative pour éviter d'avoir à se prononcer quant au fond, les démocrates-chrétiens revenaient à la charge: avec une loi sur les cartels qu'ils disaient vouloir renforcer, ils espéraient renvoyer dos à dos l'initiative populaire et le contre-projet que le Conseil fédéral lui avait opposé en août 1981.

Le faux-fuyant et la mauvaise foi de la manœuvre PDC furent rapidement mis en évidence: le Conseil

des Etats, où les démocrates-chrétiens dominent très nettement, était prioritaire pour l'examen du projet de Loi sur les cartels et menaçait déjà de le saborder, en tout cas d'en faire traîner en longueur l'examen en commission parlementaire.

Tout est désormais clair: la deuxième phase du massacre a été célébrée la semaine dernière par une commission des Etats qui n'a rien laissé passer des améliorations, même mineures, contenues dans le projet fédéral.

Ainsi, le «contrôle» des fusions, qui devait s'opérer au travers d'une notification obligatoire pour les plus grosses opérations de concentration, a été écarté à une voix de majorité. Ladite commission étant composée de députés, parmi les plus conservateurs de la Chambre haute, le plénum rétablira sans doute, et le Conseil national confirmera ultérieurement — mais ce ne sera là qu'un modeste lot de consolation.

Car il en faudrait davantage pour compenser deux autres renoncements qui, eux, semblent irrémédiables.

D'abord concernant le secrétariat permanent de la Commission des cartels, composée d'experts et de représentants des groupes d'intérêts économiques travaillant selon le système de milice habituel aux commissions fédérales.

Admirez comment, à travers un organigramme soigneusement pesé, est paralysée une commission reconnue d'intérêt public!

Or donc, le secrétariat de la commission est notoirement sous-doté — blocage du personnel oblige. Mais il est aussi mal situé dans la hiérarchie fédérale, où la reconnaissance passe par le statut d'office ou, à tout le moins, de «bureau». Tir de

SUITE ET FIN AU VERSO

Cartels: le massacre d'une loi

barrage contre une telle revalorisation: tant du côté de l'Office du personnel que de la part du président de la commission, qui ne souhaite pas avoir un directeur à ses côtés, — pour ne rien dire de l'opposition des antibureaucrates qui agitent déjà le spectre de l'Office allemand des cartels avec ses 300 fonctionnaires, dont 240 juristes...

Avec ses cinq universitaires qui devraient recevoir deux ou trois adjoints en renfort selon le «Message» du Conseil fédéral, le secrétariat n'aurait évidemment pas de quoi effrayer un cartel! Mais cela encore est trop aux yeux de beaucoup et tout particulièrement du fameux «groupe d'étude pour les questions cartellaires», sorte de machine de guerre anti-loi, montée par un avocat d'affaires zurichois (Martin Usteri) et plusieurs capitaines d'industrie suisses (François Brunner, des Câbleries de Cossonay, Rudolph Sprüngli, des chocolats, et Paul Stadlin, président de la Société des fabricants suisses d'articles en métal, Zoug).

Et tant pis pour le Dr Bruno Schmidhauser, qui voudrait tellement devenir directeur pour ne plus être soumis à l'autorité du Service de l'économie, lui-même rattaché au Secrétariat général du Département fédéral de l'économie publique.

Et tant mieux pour le président de la commission, qui continuera de régner sur un secrétariat squelettique et sur une commission composée de «militiens», souvent trop accaparés par leurs occupations professionnelles pour trouver le temps d'étudier les masses de documents préparés en vue des séances; et le président pourra lui-même continuer de donner ses cours de droit économique européen

et suisse à l'Université de Zurich et, accessoirement, des avis et autres conseils aux organisations et entreprises intéressées par le droit cartellaire...

Autre renoncement douloureux: le droit d'intenter action civile accordé aux organisations de consommateurs par le projet de loi sur les cartels, qui reprenait sur ce point une disposition également prévue dans la future loi sur la concurrence déloyale et, pour plus de sécurité, dans le nouvel article constitutionnel voté l'an dernier sur la protection des consommateurs.

Tandis que la légitimation active des associations professionnelles et économiques n'avait évidemment pas rencontré d'opposition lors de la procédure de consultation, celle des organisations de consommateurs n'y avait pas été expressément prévue; son introduction dans le projet définitif aura valu un tour de piste flatteur et un espoir momentané aux organisations de consommateurs; lesquelles s'entendent désormais dire du reste qu'elles n'ont rien à se mêler du fonctionnement de la concurrence puisque «les consommateurs ne sauraient être considérés comme des tiers ayant à souffrir d'entraves à la concurrence». Inutile de préciser que ce raisonnement de juriste, totalement étran-

ger aux réalités économiques, a derechef convaincu toute la majorité bourgeoise de la Commission des Etats.

Dans ces conditions, il est évident qu'on pourrait tout aussi bien renoncer à la révision envisagée de la Loi sur les cartels.

Ce faisant, la gauche rejoindrait les amis de M. Usteri, qui n'attendent que le refus d'entrée en matière. Ils se félicitent de ce que les pouvoirs publics n'aient aucune réponse à donner aux problèmes structurels de l'économie suisse contemporaine: concentration accélérée, émergence d'entreprises dominantes et d'oligopoles dans toutes les branches de l'industrie et même du tertiaire, développement de la puissance d'achat des grandes chaînes de distribution, etc. Le tout est toléré au nom de la sacro-sainte liberté du commerce et de l'industrie, et de la «nécessaire rationalisation» — bref de l'évolution spontanée des structures, appelée aussi loi de la jungle.

Une loi que la législation sur les cartels devrait contrer, car où il y a jungle, il y a abus et donc matière à prévention ou à répression. Pour autant qu'il y ait volonté d'y mettre bon ordre et non pas de laisser-aller, aux frais des salariés et des consommateurs, et aussi des entreprises les moins puissantes.

MORALE ET CIVILISATION

Fourastié et le quaternaire

Fourastié a contribué à populariser la division de la population active en ordres: primaire, exploitation du sol; secondaire, industrie; tertiaire, services. Dans les sociétés post-industrielles, le secteur tertiaire devient prédominant; certains sociologues songent, dès lors, à le subdiviser. Glissons-nous vers le quaternaire? C'est la question plus mélancolique qu'irrévérencieuse qu'on se posait en écoutant, dans la salle Paderewski du Casino de Mont-

benon à Lausanne, aux travées cintrées d'un rose soutenu comme une glace à la framboise, M. Fourastié. Un quaternaire non pas sociologique, mais chronologique. L'Europe du quatrième âge. Quaternaire comme un coup de cafard.

Rien ne le présageait pourtant. La salle était garnie à pleins gradins, notables, étudiants, cadres pouvant se libérer en fin d'après-midi. Le syndic Martin avait salué l'orateur et sa belle carrière intellectuelle, selon cette forme oratoire étrange où l'on s'adresse directement à l'hôte que l'on salue pour lui apprendre ce qu'il est et lui raconter sa vie. Ce qui donne textuellement: «Vous êtes né en 1907... vous avez été, etc.» Illustration de la gloire: ne

plus être le postulant qui, à la première personne du singulier, adresse son curriculum vitae (je suis né en 1907...), mais être devenu le récipiendaire à qui l'on récite à la deuxième personne du pluriel son cursus honorum (vous êtes né...).

Fourastié a, dans la science économique française, une place de choix: par l'originalité de ses recherches sur la productivité et l'évolution des prix (le coût d'un miroir, d'une coupe de coiffeur, sous Louis XIV ou de nos jours) et aussi par son ton, simple, dépourvu de cette emphase qu'affecte volontiers l'intelligentsia française.

IMPASSES

Sa conférence était donc une réflexion morale sur les impasses de la civilisation occidentale: pouvoir terrifiant de la science, dénatalité, crise de l'autorité; puis une invite à repenser notre modèle et nos valeurs: moins de volonté de bonheur immédiat, goût de l'effort, plus de philosophie ou de religion, nouveau dosage du long terme et du court terme. Rien qui méritât un long commentaire, pas plus qu'un éditorial du «Figaro». Depuis le démarrage de la société industrielle, les réactions (romantiques, littéraires, philosophiques) à diverses formes de scientisme ou de rationalisme, ont été nombreuses, au rythme des générations. Pendant longtemps, on aimait citer la formule de Bergson demandant pour notre civilisation «un supplément d'âme».

M. Fourastié a fait une conférence pour demander lui aussi un supplément. L'analyste de la productivité a parlé du péché originel. Itinéraire.

AUX ANTIPODES DES LUMIÈRES

La manière était, elle, significative. Volonté de se situer aux antipodes de l'idéologie dite des Lumières; réfutation de la superbe formule de Saint-Just: «le bonheur est une idée neuve en Europe» (présentée d'ailleurs en dehors de tout contexte et tra-

vestie en hédonisme au sens d'une recherche du plaisir immédiat).

Dès lors on est en droit de poser une question: Ce discours était-il significatif d'une évolution personnelle ou révélateur du surgissement de nouvelles-anciennes valeurs, symbole d'un retournement idéologique? Les références choisies par Fourastié expriment sa volonté d'accréditer aussi la seconde interprétation: renvoi aux écrivains catholiques du XIX^e, à l'essai de René Girard (Message romantique et vérité romanesque).

Il a d'ailleurs été sur ce thème très explicite dans des ouvrages récents. Voir notamment «Les 30 Glorieuses ou la Révolution invisible» (Fayard 1979): il s'y réfère expressément à l'idéologie des Lumières, pour la juger aujourd'hui épuisée. Le «péché originel» auquel Fourastié croit, dans une interprétation non littérale il est vrai, le «péché originel» est-il le Grand espoir du XX^e siècle?

RÉCUPÉRATION

Certes, il est sain de réviser les «idées dominantes» (un ouvrage de Fourastié porte ce titre). Mais le discours que Fourastié développe est purement moral: rien des structures économiques, des inerties politiques n'est remis en cause. D'où la récupération immédiate de tels propos par la droite conservatrice qui en fait un autre usage: défense des privilèges de situation, camouflée sous des invitations à l'effort.

Tout discours moraliste qui n'est pas en même temps projet politique réformateur est immédiatement récupérable et récupéré (même remarque pour le discours égalitaire de certains milieux de gauche, appartenant à des professions privilégiées et n'acceptant pas qu'il soit touché à leurs pouvoirs). Le «supplément d'âme» réclamé devient alors l'alibi moral d'une société figée.

A. Gavillet.

GENÈVE

L'autoroute crée des saisonniers

«L'autoroute de contournement créera des emplois»: voilà une belle affirmation qui, pour les syndicats chrétiens, était un leurre; à leur avis, pour un investissement identique la part des salaires était bien supérieure dans d'autres types de construction.

La FOBB, elle, y croyait et s'est battue en conséquence. Elle ne doit pas en être fière: ce sont 300 saisonniers supplémentaires, pris sur un contingent fédéral, que l'autoroute vaut aux Genevois.

Quant aux conditions de travail, les débuts sont prometteurs: dernièrement, sur une portion du chantier (au collecteur de Blandonnex) une entreprise a introduit le travail par équipe en deux fois huit heures, puis a passé au 3 × 8 sous un prétexte technique.

Reste à savoir où logeront ces travailleurs: il manque 2000 à 3000 lits pour les saisonniers de la construction, selon l'Office cantonal du logement. Mais ceux qui devraient les occuper sont bien là... Les logements existants sont souvent indécents: baraque de 80 lits sans un seul téléphone, complexe de 216 lits sans chambre commune (le règlement cantonal en la matière en exige une pour 30 lits), ou possibilité de cuisiner mais sans réfrigérateur.

Et que dire de ces baraques de la rampe du Pont-Rouge, au Petit-Lancy, où un chauffage au gaz dangereux a été remplacé par un chauffage électrique qui n'a jamais été raccordé, mais le loyer adapté en conséquence, de Fr. 80.— à Fr. 125.—?

ATROCE

Atroce méprise dans DP 635, 29.4.1982. Texte intitulé «DMF: SCF devient SFA». Situant le prof. Dr. W. Rüegg, nous l'affublions du qualificatif «socialiste dur». De quoi bouleverser l'horizon universitaire de centaines d'étudiants... Il fallait lire «sociologue dur». Toutes nos excuses.

Descente aux enfers

Il n'est pas dans notre habitude de publier des informations et de faire des commentaires sur des événements étrangers.

A distance, les faits sont difficiles à contrôler et les filtres trop nombreux pour prétendre expliquer de manière utile des réalités complexes.

Les seules exceptions à cette règle, nous les avons faites pour des témoignages directs de l'un ou l'autre de nos collaborateurs et amis.

L'article qui suit est une exception à l'exception. Un document nous est parvenu dont des sources sûres nous ont garanti l'authenticité.

Tout commentaire est superflu si ce n'est que ce document éclaire de manière sinistre le sens de l'honneur et de la souveraineté que la dictature argentine prétend défendre dans le conflit qui l'oppose à la Grande-Bretagne.

«Nous sommes trois femmes argentines, trois parmi les rares survivantes d'un camp de concentration militaire de notre pays.

»Nous venons de l'enfer. Ce que nous avons vu et vécu, nous pourrions difficilement le transmettre.

»Nous sommes impuissantes à faire comprendre par des mots cette horreur que nous ne pourrions jamais effacer de notre mémoire. Seul celui qui s'est trouvé comme nous à l'École de mécanique de la marine, ou dans l'un des autres camps de concentration du même genre, sait que l'image la plus proche que nous puissions en donner est celle de l'enfer.

»Parmi ceux qui partageaient la réclusion à l'École de mécanique de la marine, il y avait des disparus qui allaient bientôt mourir; des vieillards, des jeunes hommes et des jeunes femmes, des enfants à naître encore dans le ventre de leur mère. Nous avons encore dans les oreilles la musique assourdis-

sante par laquelle on prétendait couvrir les cris des tortionnaires et les hurlements déchirants des victimes, les plaintes de femmes en couches, les premiers pleurs des nouveau-nés et le bruit incessant des fers qui entravaient nos jambes. S'ajoutait à ceci la puanteur des cagoules. Toutes et chacune de ces journées d'angoisse, de peur, de douleur et de mort, au long de deux années, sont des images qui constamment nous reviennent en foule, notamment les visages de beaucoup, de milliers d'êtres humains dont pour la plupart nous ignorons, nous n'avons jamais su le nom ni le prénom, et que nous sommes certains de ne plus jamais revoir car ils ont été purement et simplement assassinés, et ce d'une manière froidement planifiée.»

Trois femmes:

— Maria Alicia Milia, née le 18 septembre 1945 à Santa Fé, carte d'identité n° 5116837, passeport n° 7158660, à l'École de mécanique de la marine n° matricule 324, mère de deux enfants, enseignante secondaire, mari abattu lors d'une prétendue tentative d'évasion; enlevée le 28 mai 1977 dans une rue de Florida, province de Buenos Aires.

— Sara Solarz de Osatinsky, née le 1^{er} octobre 1935 à San Miguel, fils aîné assassiné le 26 mars 1976, fils cadet disparu le 2 juillet 1976; mari tué lors d'une prétendue tentative d'évasion; enlevée le 4 mai 1977 dans une rue de Buenos Aires.

— Ana Maira Marti, née le 25 juin 1945 à Buenos Aires, passeport n° 5272617, n° matricule 914, mère de deux enfants, huit et six ans, emprisonnés pendant deux mois dans un commissariat de police.

ORGANISATION MILITAIRE

Acte d'accusation.

Ces trois femmes ont été enlevées dans la rue par des membres du «Groupe de travail 3.3/2» et détenues plusieurs mois à l'École de mécanique de la marine, plus précisément dans la cantine des officiers.

Ce groupe formé d'officiers et de soldats de la

flotte argentine a été constitué après le putsch militaire du 24 mars 1976 pour obtenir des renseignements et détruire les opposants au régime. Il ne s'agit pas d'un groupe para-officiel ou autonome, mais d'une organisation insérée dans la hiérarchie militaire, commandée par un contre-amiral, Ruben Jacinto Chamarro, et dont les activités étaient connues du commandant de la marine, l'amiral Masera, et de nombreux fonctionnaires des différents ministères; les témoins ont vu ces personnalités dans les locaux de ce camp de concentration.

Camp de concentration, le terme n'est pas trop fort.

Les personnes enlevées sont conduites à la cave du bâtiment des officiers pour interrogatoire. C'est la phase d'obtention des renseignements, tortures à l'appui, en présence d'un médecin. Les tortionnaires ont expérimenté sur les prisonniers des dards venimeux afin de déterminer la dose exacte permettant d'endormir et non de tuer les personnes à enlever.

Les prisonniers sont ensuite conduits au grenier où ils logent dans des cagibis de deux mètres sur septante centimètres; ils demeurent allongés sur une paillasse, fers aux pieds et cagoule sur la tête, lumière allumée jour et nuit, ventilation bruyante en permanence.

Dans le même bâtiment, les geôliers stockent provisoirement les biens de leurs victimes: habits, meubles, appareils électriques, livres. Les maisons des personnes enlevées sont mises à sac, et des sociétés immobilières créées pour mettre en vente les propriétés «libérées».

Le mercredi est le jour des transferts; ce terme anodin signifiait en réalité la mort pour ceux qui quittaient le camp; endormis à la cave avant d'être transportés à l'extérieur par camion. Personne n'a jamais revu les transférés; les témoins ont reconnu des habits des disparus dans le dépôt de matériel du camp.

Plusieurs femmes ont accouché au camp. Quelques jours après la naissance, l'enfant était enlevé à sa

mère. Les témoins ont eu connaissance d'une liste de familles de marins disposées à adopter ces enfants. Jamais ils n'ont été rendus à des parents même éloignés.

TÉMOINS À DÉCHARGE

Parallèlement à l'extermination systématique des détenus, la marine a conçu, avec l'aide de psychologues, un plan de retournement d'un groupe de séquestrés: il s'agissait pour l'amiral Massera d'essayer de gagner à sa cause une partie du mouvement péroniste. C'est pourquoi la sélection a porté sur des détenus connus pour leur militantisme. En alternant les promesses et la terreur, puis en desserrant peu à peu l'étau, les tortionnaires pensaient casser psychiquement les détenus et, après leur libération, les utiliser comme témoins à décharge, notamment à l'égard de l'opinion internationale.

Les trois prisonnières n'ont eu alors qu'une idée: survivre, jouer le jeu de la soumission, graver dans leurs mémoires l'horreur quotidienne, afin de pouvoir un jour témoigner. Elles ont été libérées et sont maintenant à l'étranger.

ÉCOLE VAUDOISE

La régionalisation à bon dos

Les lecteurs de la «Feuille des avis officiels» vaudoise le savaient depuis un mois: le Département de l'instruction publique (DIP) a modifié l'organisation des examens d'admission au collège: la préparation et l'évaluation des épreuves seront confiées dès cette année aux différents établissements secondaires du canton.

La semaine dernière, le responsable (radical) du DIP, M. Junod, donnait, assisté de ses collaborateurs, devant la presse, les raisons de ce changement.

Les tests psycho-techniques qui avaient été intégrés il y a quelque vingt-cinq ans aux examens n'ont pas donné les résultats escomptés. On les abandonne donc et on renonce du même coup (les spécialistes n'étant plus nécessaires) à une préparation des épreuves à l'échelle cantonale.

Selon le chef du DIP, cette «régionalisation des épreuves et de leur évaluation consacre le retour à la tradition d'autonomie des collèges secondaires vaudois» et permet de «retrouver la cohérence interne qui avait été rompue en 1956».

LES VOIES DE LA «COHÉRENCE»

Tous ceux qui ont entendu ces dernières années M. Junod défendre régulièrement le principe de la nécessaire «unité de l'école vaudoise» apprécieront à sa juste valeur ce demi-tour rétro!

C'est qu'alors il s'agissait de bloquer toute tentative localisée de renouvellement pédagogique, tandis qu'aujourd'hui il faut d'urgence trouver une parade au recours des parents contre le verdict de l'examen: la «régionalisation» proposée détourne ainsi vers les communes ces recours gênants et rend par ailleurs plus difficile la mise en évidence des écarts entre les seuils d'admission des différents établissements.

Ce n'est donc pas l'abandon des tests psycho-techniques (ils ne faisaient déjà plus partie des épreuves de l'année passée!) qui justifie cette décision, ni surtout la précipitation dans laquelle elle a été prise: à deux mois de l'examen, on charge des maîtres, qui jusqu'alors n'étaient pas du tout associés à leur préparation, de mettre au point les épreuves de l'examen d'entrée au collège.

Et c'est cette manœuvre de dernière heure qu'on présente comme un retour à l'autonomie régionale. Alors qu'évidemment on ne touche pas à l'uniformité essentielle, celle des programmes que suivront tous ces futurs collégiens, si diversement sélectionnés. Les voies de la «cohérence» selon le DIP sont tortueuses.

Quant au caractère illégal de cet examen-concours récemment dénoncé par le Tribunal fédéral (DP

634), il demeure inchangé malgré cette mesure de régionalisation.

Selon M. Junod, l'accusation de «numerus clausus» n'a plus de sens (...) elle ne peut s'appliquer à l'ensemble des admis puisque le nombre total de ces derniers n'est pas fixé à l'avance». Il n'en reste pas moins que le nombre des classes de 5^e année ouvertes dans chaque établissement — et donc le nombre des places disponibles — est bel et bien décidé plusieurs semaines avant l'examen. On va donc vers une régionalisation des recours!

Et les enfants, dans toute cette stratégie? Au nom du «retour à la cohérence», ils vont subir dans trois semaines des épreuves bricolées. Il n'y a pas là de quoi rassurer les parents sur la valeur de la sélection qui sera ainsi opérée.

PUNITION

Vous aurez votre deuxième tour!

La séparation des pouvoirs a, très naturellement, des limites. Les pouvoirs ne peuvent être auto-engendrés. Il faut bien qu'il y en ait un qui donne aux autres leur légitimité!

En droit constitutionnel vaudois, le Grand Conseil élit les juges cantonaux. Il arrive que l'élection soit, pour les sièges à repourvoir, disputée. En revanche, la réélection, tous les quatre ans, se fait en principe dans la discrétion: il ne s'agit pas en effet de mettre des notes aux juges (quels députés détiendraient cette compétence?), mais de reconduire leurs pouvoirs.

La volonté d'humilier trois juges socialistes en leur infligeant l'épreuve d'un second tour (pour quoi? pour rien) est à classer, dès lors, au rang des manœuvres de petits esprits. Ni l'autorité des juges, ni l'autorité des députés ne s'en trouvent rehaussées.

Les savants et les autres

Le LEP, projet d'anneau souterrain à construire dans la région franco-genevoise, sous les auspices du CERN, ses tenants et aboutissants, a inspiré à notre ami Pierre Lehmann une réflexion sur le pouvoir de la science et des scientifiques (cf. DP 635 et 636). Suite et fin cette semaine de ce texte, prélude, nous l'espérons, d'un large débat dans ces colonnes. (Réd.)

Comprendre «définitivement et de manière scientifique» comment est constituée la matière et comment vivent et interagissent les constituants ultimes de cette matière, si tant est que ceux-là soient définissables. Vaste projet! Nous en étions restés à l'énumération des difficultés fondamentales qui grèvent l'entreprise: caractéristiques de la méthode scientifique, analyse des phénomènes à l'échelle des particules; venons-en pour terminer à la complexité énorme de la vie...

Le physicien suédois Hannes Alfvén a proposé de subdiviser le monde en trois catégories: l'infiniment grand, l'infiniment petit et l'infiniment complexe. L'homme et la vie en général constituent cette dernière catégorie à laquelle les deux autres servent en quelque sorte de support. On peut ajouter que si l'évolution de l'univers que l'homme a su imaginer est correcte, il y a eu apparition successive dans l'univers de quatre substances fondamentales: d'abord l'énergie, puis la matière inerte, puis la matière vivante et, finalement, l'esprit, qu'il faut je pense considérer séparément pour maintenir ouverte la possibilité qu'entre les animaux et l'homme il y ait plus qu'une différence de degré d'évolution.

La science, celle qui est discutée ici, puissante et associée au pouvoir, se préoccupe surtout des deux

premières substances et de leurs interactions: l'énergie et la matière inerte (inerte par opposition à vivante; de fait, elle interagit au moins avec l'énergie). Mais de les considérer ainsi indépendamment ne paraît pas entièrement satisfaisant. On peut imaginer qu'il y ait des interactions plus larges impliquant les quatre substances fondamentales (et pourquoi pas d'autres encore?) et dont il faudrait pouvoir tenir compte. L'outil scientifique le permet-il? Je voudrais risquer ici une analogie avec la médecine.

LE SAVOIR SCIENTIFIQUE

Il y a beaucoup de savants qui se préoccupent de lutter contre le cancer. A telle enseigne que quelqu'un a fait une fois la boutade d'un goût peut-être un peu douteux: «Le cancer est une bonne chose: pour un qui en meurt, il y en a deux qui en vivent.»

Pendant ce temps, il y a des gens, pas forcément savants du tout, qui se guérissent eux-mêmes du cancer. Question: lesquels parmi ces deux groupes de gens en savent le plus sur le cancer? Peut-on répondre à cette question? S'il n'y a de savoir que scientifique, ce sont sûrement les savants qui en savent le plus. Mais la connaissance ou la perception de ceux qui arrivent à se guérir eux-mêmes a peut-être une dimension supplémentaire et, par là, dénote peut-être une compréhension plus grande. Peut-on exclure qu'une perception du même ordre puisse également être un moyen de progrès dans la connaissance du monde dans son ensemble?

FAITS ET PERCEPTIONS

Après tout, l'individu qui ne vit que quelques dizaines d'années est capable d'appréhender des évolutions qui se sont passées sur des milliards d'années ou, à l'autre bout de l'échelle, pendant des fractions infimes de secondes. Cela n'est pas en soi un fait scientifique.

Par ailleurs, il y a des progrès scientifiques qui s'apparentent à des perceptions, à la réalisation

d'harmonies, je pense en particulier à certaines théories cosmologiques.

Les théories actuelles qui cherchent à unifier les différentes forces et particules que la nature a progressivement révélées (théories que je ne connais pas) sont peut-être aussi, dans une certaine mesure, au-delà de la méthode scientifique d'analyse.

Faut-il considérer comme nécessaire de les matérialiser expérimentalement par des projets aussi démesurés que le LEP? Le laboratoire le plus évident pour la vérification de l'adéquation de nos théories et perceptions est sous nos yeux et il fait les expériences pour nous. C'est le cosmos que nous pouvons continuer à observer, la vie à laquelle nous participons et que nous ne comprenons pas. Si, moyennant débauche d'énergie et d'argent, l'homme est capable à n'en pas douter de construire une machine aussi démesurée que le LEP, il ne sait pas fabriquer le plus petit des brins d'herbe qui soit capable de naître, grandir, s'adapter aux saisons et mourir. Croit-on vraiment que, en multipliant les expériences de type LEP, on sera finalement capable de le faire?

SPÉCULATIONS

Est-ce à dire qu'il ne faut plus «faire de science»? Sûrement pas. Mais il me semble qu'on peut souhaiter qu'on ne fasse pas de la science de n'importe quelle manière. Dans le domaine de l'infiniment complexe (donc de la vie) on est de toutes manières réduit à observer et à essayer de comprendre. L'infiniment complexe ne peut pas être créé par l'homme, bien qu'il y ait peut-être ici et là des ambitions dans ce sens. Mais tous, tant que nous sommes, nous spéculons un jour ou l'autre sur le pourquoi de notre vie et de notre mort, de la vie en général et de l'univers. Pas besoin d'une patente de scientifique pour ça et une spéculation en vaut une autre. On ne peut néanmoins nier que ces questions sont importantes, puisque tout le monde ou presque se les pose et, en général, pas de manière scientifique.

Dans le domaine de l'infiniment petit, on lance

aussi des spéculations que l'on préfère appeler théories-et le degré de complexité, bien que déjà très grand, permet néanmoins encore d'imaginer des expériences comme le LEP pour les vérifier. Que sera l'étape suivante? Construire-t-on une nouvelle spéculation théorique à partir des résultats du LEP qu'il faudra vérifier avec une machine encore plus grande? Peut-être, mais le nombre d'étapes qu'on peut franchir dans le gigantisme est limité. A un moment donné, il faudra bien accepter qu'une spéculation reste une spéculation et elle n'en sera pas moins intéressante pour autant. A mon avis, il serait plus raisonnable d'accepter cette issue dès maintenant et de renoncer au projet LEP. On peut éventuellement lui substituer, pour améliorer notre compréhension au sens large, l'observation du cosmos et une meilleure perception du monde vivant.

Pierre Lehmann

FIN

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

A qui profite le crime

Argentine.

D'une manière ou d'une autre, nous avons été trompés, ou tout au moins mal informés.

Ou bien il est inexact que le peuple argentin soit derrière ses dirigeants, et les manifestations — déclarations, etc. — que nous voyons à la TV sont de pures mises en scène.

Ou bien il est inexact que le gouvernement argentin soit composé de tueurs, qui se maintiennent au pouvoir par la terreur;

— soit que, pour des raisons x ils aient malgré tout derrière eux la majorité des Argentins, comme Hitler avait derrière lui les trois quarts du peuple allemand;

— soit que, malgré certains aspects négatifs, les Argentins préfèrent ce gouvernement à tout autre, comme les Russes, en dépit des goulags, des procès

d'épuration, etc., ont préféré Staline en 1941 à un éventuel gouvernement installé par les Allemands, lesquels échouèrent à provoquer un mouvement dissident de quelque importance, aussi bien en Ukraine que dans les pays baltes.

Autres réflexions:

Et si, après tout, tout le monde était plus ou moins de mèche dans cette affaire?

Il apparaît évidemment que la politique des généraux argentins a consolidé le pouvoir de M^{me} Thatcher, laquelle se trouvait dans une situation sans issue avec ses trois millions de chômeurs.

Il apparaît évidemment que la politique de M^{me} Thatcher a consolidé le pouvoir des généraux argentins, lesquels se trouvaient dans une situation sans issue avec l'inflation galopante...

D'un autre côté, une récente Tribune de Lausanne annonçait que les opérations militaires avaient permis de tester un certain nombre d'armes sophistiquées, que jusqu'alors on avait dû se contenter d'expérimenter plus ou moins théoriquement au cours de manœuvres.

D'un autre côté encore, le destroyer anglais mis à mal l'a été par des avions français et des projectiles français — nous pouvons nourrir l'espoir raisonnable que la Suisse elle aussi a livré quelques pièces d'horlogerie, quelques armes ou parties d'armes à un pays qui ne se trouvait pas en guerre, ni même dans une zone de tension particulière.

Sur le fond du problème:

Il est clair que les Argentins n'ont aucun droit sur les Falkland-Malouines, puisqu'il semble bien que jamais il n'y eut de population autochtone argentine sur ces îles.

Il est clair que les Anglais, si c'est possible, y ont encore moins droit.

(Personnellement, si j'avais le malheur de me trouver dans une contrée disputée par l'Angleterre et l'Argentine — entre une dame inhumaine et réactionnaire et quelques-uns des tueurs les plus patentés de notre temps, je choisirais la mort dans l'âme l'Angleterre.)

Il est clair enfin que personne — aucun homme d'Etat, aucun journaliste — ne dit ce qui est pour-

tant incontestable: à savoir que les Falkland-Malouines n'appartiennent à personne, puisqu'il n'y eut jamais d'autochtones, et que par conséquent elles devraient être «internationalisées», comme le sont les mers et les océans. Mais ceci, vraisemblablement, ne permettrait pas aux industries d'armement de réaliser les gros bénéfices qu'elles vont certainement réaliser.

J. C.

GLANURES HELVÉTIQUES

Dans la foulée de ses succès électoraux, le Parti radical zurichois vient de se donner un nouveau président, en la personne de Richard Reich, directeur de la Société pour le développement pour l'économie suisse (SDES, office d'information du Vorort).

Encore plus pur et dur que son prédécesseur Hans-Georg Lüchinger, Richard Reich, qui ne porte pas le titre de «docteur» si nécessaire et commun en Suisse alémanique, aspire à entrer au Conseil national. Premier des viennent-ensuite sur la liste de Zurich-campagne en 1979, il se souvient que les trois messieurs qui l'ont précédé à la tête de parti radical cantonal ont accédé à la Chambre du peuple (?) au cours de leur présidence.

* * *

Dans son édition du 29 avril 1982, «Tribune socialiste genevoise» diffuse une publicité de l'hebdomadaire «Tout va bien» axée sur le «non» à la nouvelle Loi fédérale sur les étrangers. Que «TVB» fasse de la publicité, rien que de très normal; qu'il cherche à propager son mot d'ordre pour la votation fédérale du 6 juin, c'est son droit le plus strict. Que le journal du Parti socialiste genevois, parti qui par ailleurs a décidé de soutenir — même sans gaîté de cœur — le «oui» à la Loi sur les étrangers, ouvre ses colonnes (payantes, certes) à une consigne contraire, voilà qui touche à la schizophrénie. N'est-ce pas cette maladie qui frappe actuellement plusieurs partis socialistes cantonaux, et qui éloigne d'eux les citoyens en peine de comprendre simultanément plusieurs langages?

ATOME ET DÉCHETS

Le temps du bricolage

Voilà, le tour de passe-passe est joué. En toute impunité. L'horizon des déchets radioactifs «suis-ses» paraissant singulièrement bouché, malgré (ou plutôt à cause) des efforts de la Cedra pour éclaircir la question, nos industriels de l'atome cèdent au bricolage: les Forces motrices bernoises annoncent qu'elles vont tout bonnement agrandir le dépôt de déchets attendant à la centrale de Mühleberg... en attendant que la Cedra ait construit son fameux centre de stockage. C'est exactement ce que, en RFA, la Cour fédérale de Darmstadt vient d'interdire sur le centre nucléaire de Biblis, pour des raisons de sécurité entre autres! Nous signalions cette décision dans DP 634 (22.4.1982), en demandant si les promoteurs de centrales helvétiques, placés en gros dans les mêmes conditions que les Allemands — pas de centrale nouvelle avant une solution au stockage des déchets — s'abstiendraient longtemps de cette manière de fuite en avant... En Suisse, pas de Cour de Darmstadt.

PRESSE

Les bouchées doubles du «Tages Anzeiger»

L'affaire fait grand bruit en Suisse alémanique, et ses échos nous parviennent, assourdis, de ce côté-ci de la Sarine. L'empoignade est d'importance, parce que les tirages en cause sont considérables (arrière-goût de concentration), parce qu'elle touche à ce phénomène commercial qu'est devenue la presse gratuite, parce qu'elle a trait à la place de Zurich, et plus particulièrement à la diffusion de l'information — un des points sensibles qu'ont révélés les heurts de ces derniers mois — dans la

métropole des bords de la Limmat. Le tout sur toile de fond politique.

Voici donc le groupe de presse Jean Frey («Die Weltwoche», entre autres), numéro trois de l'édition suisse, qui vend deux journaux gratuits importants, le quotidien d'annonces officielles de la ville de Zurich («Tagblatt») et un journal bi-hebdomadaire de l'agglomération zurichoise distribué à plus de 300 000 exemplaires («Züri-Leu» - Lion de Zurich). Le second était condamné à disparaître à fin juin, il disparaîtra à fin mai.

L'acheteur? Celui que les spécialistes des médias dans notre pays voient s'affirmer à une vitesse accélérée depuis peu (DP 622, 21.1.82: «le 'Tages Anzeiger' tient la corde»), le groupe Coninx, dont la publication la plus connue est le «Tages Anzeiger», le quotidien suisse suivi par le plus grand nombre d'abonnés, un géant sur le marché zurichois. Plutôt libéral, il gêne les milieux bourgeois qui viennent de triompher aux élections communales sur des thèmes inspirés de «la loi et l'ordre». D'où l'ambition manifestée de plusieurs côtés de lancer un nouveau journal gratuit dans les jambes de l'éditeur du «TA».

Et la situation évolue au jour le jour. Voyez plutôt: on parlait de trois projets lundi, il y a dix jours; il n'en restait plus que deux mardi matin, au lendemain d'une émission où la TV suisse alémanique avait prouvé qu'elle pouvait réagir rapidement, et intelligemment — émission spéciale, les trois intéressés et l'éditeur du «TA»; pas de discussion vaseuse, mais les réponses des éditeurs à des questions précises sur les conditions de vie de trois journaux gratuits dans l'agglomération zurichoise. Perspective principale: l'enjeu financier; il s'agit de prendre la meilleure option sur un marché publicitaire de 19 millions qui correspond aux recettes du «Züri-Leu» (un des successeurs éventuels estimait qu'avec un tiers de cette somme, l'affaire était viable).

Attendons la suite des événements. Les regroupements sont possibles puisque des conversations ont eu lieu à l'issue de l'émission TV. Mais la tension reste grande. L'importateur d'automobiles Walter

Frey, qui appuie l'UDC, ne peut pas par exemple digérer la disparition du «Züri-Leu»: comment pourrait-il publier des annonces en continuant de boycotter un «Tages Anzeiger» disposant d'une position dominante sur le marché zurichois des annonces?

ÉCHÉANCES

La valse des millions

Le Groupe Jean Frey a publié dans «Züri-Leu» (7 mai) des indications sur la situation financière de ce journal gratuit au cours de ses quinze ans de parution. En dépit de frais d'impression mis en compte au prix de revient, les pertes cumulées ont atteint le montant de 30 millions de francs. Le budget pour l'année courante n'est pas tenu malgré des recettes très élevées engrangées pendant la campagne électorale communale zurichoise de ce printemps (Frey annonce que le produit des titres vendus sera intégralement investi dans l'entreprise, ce qui lui permet d'envisager la réalisation de nouveaux projets!).

Une autre entreprise de presse, beaucoup plus modeste, doit aussi lutter pour s'imposer, en Suisse centrale cette fois. Il s'agit de l'hebdomadaire «Die Region», fondé par des anciens des «Luzerner Neuste Nachrichten» après la crise due au départ du rédacteur en chef. Ils avaient envisagé un total de 7500 abonnés pour la fin de cette année et se rendent compte que ce total ne sera probablement pas atteint. Nouvel objectif: 4500 abonnés à fin 1982 et 7500 au deuxième semestre 1983. Il a donc fallu augmenter le capital de la société d'édition. Autre difficulté pour les promoteurs de ce journal dont l'ambition est de dire ce que les quotidiens de Lucerne taisent: ils impriment leur journal à Winterthour parce que les imprimeurs de Suisse centrale n'ont pas voulu d'eux. Ne jongle pas avec les titres et les millions qui veut!
